

Constitution d'une mission de pilotage - Opérations de Renouvellement Urbain - Recrutements

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La Ville bénéficie de l'inscription dans le programme national Opération de Renouvellement Urbain (ORU) pour les quartiers de Planoise et Clairs-Soleils. Ces deux sites feront donc l'objet de projets ambitieux de démolitions / reconstructions et recomposition urbaine incluant la requalification de certains équipements publics. Ces opérations mobiliseront 12 M€ sur la durée du plan pluriannuel d'investissement de la Ville.

Etant donné le caractère stratégique de l'ORU et l'importance des volumes financiers en jeu, il apparaît nécessaire, dans un souci d'efficacité maximum, de créer une mission de pilotage de cette opération. Le Conseil Municipal s'était déjà prononcé favorablement le 19 décembre 2002 pour le recrutement d'un agent contractuel chargé de la coordination des études et de la mise en oeuvre de l'ORU dans les deux sites concernés, sous l'autorité de son comité de pilotage.

Or, la complexité et le bref délai de la conduite des Opérations de Renouvellement Urbain sur Clairs-Soleils et Planoise ensuite, conduisent à renforcer le dispositif de pilotage ORU et à revaloriser le niveau de recrutement initialement prévu. Il est donc proposé de recruter :

- Un Chef de Mission ORU. De formation supérieure (de préférence BAC + 5 ou diplôme équivalent), l'agent devra justifier d'une formation et d'une expérience pluridisciplinaire ainsi que d'une expérience professionnelle dans le domaine concerné.

L'intéressé percevrait une rémunération brute annuelle de l'ordre de 57 000 € qui serait modulée en fonction de son expérience professionnelle. Cette rémunération comprendrait, outre le traitement indiciaire, le cas échéant le supplément familial de traitement, tout ou partie du régime indemnitaire afférent au grade d'ingénieur en chef (non chef de service) ainsi que la prime de fin d'année dans les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992.

- Un chargé d'études de niveau Ingénieur qui formerait équipe. L'intéressé percevrait une rémunération brute annuelle équivalente à celle d'un Ingénieur Subdivisionnaire en début de carrière, qui serait modulée en fonction de son expérience professionnelle et de ses connaissances. Cette rémunération comprendrait, outre le traitement indiciaire, le cas échéant le supplément familial de traitement, tout ou partie du régime indemnitaire afférent au grade d'Ingénieur Subdivisionnaire, ainsi que la prime de fin d'année dans les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992.

Ces emplois à temps complet seraient hiérarchiquement rattachés au Service Urbanisme et Habitat de la Ville.

Il s'agit d'une mission temporaire jusqu'en 2006, dont la durée correspond à celle de la programmation nationale des ORU, qui fait l'objet d'un cofinancement avec l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations, à savoir d'un tiers pour chacune des parties.

Compte tenu du caractère temporaire de la mission et de sa nature, le recours à deux agents contractuels serait pleinement justifié.

Les contrats seraient établis pour une durée maximale de trois ans (un an renouvelable deux fois par tacite reconduction). S'ils devaient être prorogés à leur échéance, ils ne pourraient l'être que par reconduction expresse.

Ainsi le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- pourvoir les emplois de Chef de Mission ORU et de Chargé d'Études ORU dans les conditions ci-dessus,

- signer les contrats à intervenir dans ce cadre,

- solliciter les subventions de l'État, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs ainsi que de la Caisse des Dépôts et Consignations.

«Mme Françoise BRANGET : Je veux simplement vous demander une précision parce que le rapport est un petit peu sibyllin, la rémunération brute annuelle est charges comprises ou hors charges patronales à verser ?

M. LE MAIRE : Il s'agit de la rémunération brute de l'employé, les charges sont en plus...

Mme Françoise BRANGET : C'est bien ça, donc effectivement je suis un petit peu surprise de cette rémunération qui représente une grosse charge pour la Municipalité, même si c'est un BAC + 5, c'est carrément un salaire de ministre !

M. LE MAIRE : Non, peut-être pas ! Les ministres se sont augmentés, ils se sont rémunérés beaucoup plus que cela.

Mme Françoise BRANGET : 57 000 € + le supplément familial éventuel + la prime de fin d'année, je regrette, je trouve que c'est quand même pas mal.

Mme Nicole WEINMAN : Une remarque que j'aurais dû faire en commission si j'avais pu y aller, mais je vais la faire maintenant. Il me semblait quand même que le dossier ORU concernant les Clairs-Soleils était déjà pas mal avancé. Alors est-ce que c'est un nouveau volet de la réhabilitation du quartier ? Parce qu'on a voté récemment la restructuration du quartier de Clairs-Soleils, il y avait déjà eu un gros travail de fait par rapport à l'ORU à ce niveau-là, est-ce que c'est un travail complémentaire ou est-ce que ça va être plus orienté sur Planoise ?

M. LE MAIRE : L'opération ORU est une opération qui démarre ; c'est une opération de très très grande envergure. Vous savez que nous allons investir des millions d'euros sur Clairs-Soleils et sur Planoise. Il faut que ce dispositif ORU soit opérationnel et il convient maintenant de recruter les chargés de mission qui vont suivre la mise en place de ces opérations ORU qui vont, entre autres sur Clairs-Soleils, complètement transformer le paysage urbain. Donc ce n'est pas quelque chose de supplémentaire mais juste l'avancement du projet.

M. Michel LOYAT : Vous avez dit l'essentiel. Ce que je rajouterai quand même c'est qu'il y a un calendrier très serré pour l'ORU donc il est important qu'il y ait des personnes précisément qui permettent de tenir ce calendrier. Par ailleurs le Maire l'a indiqué, ce sont des opérations très importantes, plus importantes d'ailleurs que ça n'apparaît dans ce rapport, je parle au niveau financier. Une phrase peut prêter à confusion ; il est dit que ces opérations mobiliseront 12 millions d'euros, plus précisément il y aura 12 millions d'euros pour ce qui est de la Ville et de l'État, ça c'est l'engagement contractuel, mais rien que sur les Clairs-Soleils, ce sera au moins 16 millions d'euros. Pour Planoise il n'y a pas encore de montant, sans parler même je dirais des investisseurs privés qui ensuite bâtiront les immeubles, etc., donc ce sont des opérations complexes à mener et il n'y aura pas de trop, je dirais, d'un chef de mission ORU et d'une autre personne qui auront un travail de coordination à mener, sachant bien entendu que tant les services de la Ville que ceux de l'Office HLM et d'autres encore seront très largement mobilisés.

M. LE MAIRE : Merci Michel. Je crois que c'est une des plus grandes opérations de renouvellement urbain qu'on ait connue à Besançon depuis Siffert, ça fait donc quelques années».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Ressources Humaines, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions sus-énoncées.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.